LE BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALES
n°4 - décembre 2016

au coeur de Saint-Paul

LES JEUNES ÉLUS À L'HONNEUR

URBANISME
page 4

JEUNESSE
page 6

VIE COMMUNALE
page 14

Saint-Paul de Varces

Sommaire

MÉMOIRE p.3
URBANISME p.4
JEUNESSE p.6
CMJ p.7
SOCIAL p.8
TRAVAUX p.9
SÉCURITÉ p.10
ENVIRONNEMENT p.11
TRANSPORTS p.12
MÉTROPOLE p.13
ANIMATIONS p.14
ASSOCIATIONS p.15
ÉTAT CIVIL p.16

Saint-Paul de Varces

Edito

Mes chers concitoyens,

Les dernières élections présidentielles américaines et le référendum sur le Brexit nous ont montré que des propos de bistrot déversés avec force sur les réseaux sociaux ou dans les medias pouvaient désormais permettre à un homme politique de remporter une élection.
Plus que jamais, il importe de prendre du recul par rapport aux informations publiées.
Dans notre commune, l'opposition, dont le dernier tract est une accumulation d'amalgames, d'incompréhension manifeste des dossiers*, voire de procès d'intention (notre faible implication à la METRO !) n'est pas en reste de ce phénomène.
Sans renier quelques erreurs d'imputation budgétaire, corrigées, et qui ne seront certainement pas les dernières tant la législation peut être compliquée, il est cocasse de se faire donner des leçons par des élus dont le budget était insincère depuis des années (cf analyse de la Trésorerie), et qui nous a laissé autant de dossiers bâclés.
Sur la communication, le site internet et les bulletins municipaux, ou le panneau lumineux, nous ne craignons pas non plus la comparaison avec le mandat précédent.
Quant à la personnalisation des attaques sur ma personne, compréhensible en tant que maire de la commune, elle nous montre simplement l'aigreur liée à une défaite toujours pas digérée.
Creusons un peu. Face à nos actions, quelles propositions de l'opposition ? Aucune... ! Rien sur le fond des dossiers, simplement la volonté de discréditer l'équipe municipale.
Laissons donc là les Cassandre, nous continuons notre route. Nous avons, déjà rempli, nos objectifs de redynamisation de la commune et des liens entre les habitants : secteur Jeunesse en plein développement, Club des Anciens, nombreuses animations communales (13 juillet, 1er Mai, marché de Noël, etc.) ; et réalisé des progrès dans l'aménagement et l'embellissement du village, malgré la diminution de nos capacités techniques suite aux transferts à la METRO.
Les projets majeurs sont sur les rails. Les AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) pour la réhabilitation de la salle polyvalente et pour le Villarey seront choisis dans les prochaines semaines, avant le démarrage des travaux d'architectes et la phase de réalisation.
Mes chers concitoyens, je tiens à vous rassurer. Il y a bien un pilote dans l'avion, et sa feuille de route est tracée ! Avec tout son équipage, le personnel au sol et les équipes de techniciens qui forment l'ensemble de l'équipe, nous vous souhaitons avec un peu d'avance de bonnes fêtes de fin d'année et un très agréable voyage en 2017 pour nous mener vers notre destination commune : « un village rural attrayant, dynamique, bien inséré dans son environnement naturel et où il fait bon vivre » (notre programme électoral).

Bonne fin d'année à tous !
David RICHARD

** - la composition initiale du CCAS était parfaitement légale. La modification ultérieure est due à la démission d'une élue*
- la « métropole apaisée » s'applique à toute la commune et nous n'en voulons pas. Elle n'apporte d'ailleurs aucune subvention (et quand bien même, l'opposition nous engagerait-elle à céder au chantage ?) Par contre, certaines zones 30 sont nécessaires pour la sécurité des habitants.
- la réunion sur l'eau du 19 septembre a été organisée par la METRO, désormais (depuis le 1er janvier 2015, on ne le répètera jamais assez...) seule détentrice de la compétence. La date a été fixée par les services de la METRO et non par la commune.

11 novembre

COMMÉMORATIONS

Les commémorations du 11 novembre ont réuni comme de coutume le maire David RICHARD et le conseil municipal de St-Paul de Varces, la vice-présidente du conseil départemental Sandrine MARTIN-GRAND, des élus de Varces et Vif, les jeunes du CMJ (Conseil Municipal des Jeunes), les associations patriotiques, le Souvenir Français, les représentants d'associations, des représentants de la Gendarmerie Nationale et des pompiers. Une première cérémonie s'est déroulée dès 9h au Champ de la Porte en présence d'un piquet d'honneur du 93e RAM. Les Saint-Pognards et Varçois se sont ensuite retrouvés devant le monument aux morts de la place de l'église malgré un ciel peu clément. Dans son discours, M. le maire a notamment tenu à assurer, les forces de sécurité présentes, du soutien et de la reconnaissance de tous les habitants pour leur dévouement et leur travail. Il s'est également adressé aux jeunes élus pour les féliciter de leur engagement et de leur participation à ce devoir de mémoire. Chacun des jeunes élus a pu déposer une rose rouge aux couleurs de la République au pied de chaque monument.

Expositions

OPEX

Lors des cérémonies du 11 novembre, une exposition sur les OPEX (Opérations militaires à l'EXtérieur du territoire) a été présentée par M. Henri BOLLON, Président Départemental de l'UNC Isère. Cette exposition s'est déroulée en présence des élus, des jeunes du CMJ, des personnalités présentes lors de la cérémonie d'hommage et d'une assemblée nombreuse en salle du conseil municipal.
Cette exposition composée de 27 panneaux présentait les différents conflits auxquels la France a participé de 1962 à nos jours, tels que Yougoslavie, Liban, Mali, Afghanistan, Koweit, Algérie... Plus de 80 personnes ont pu visiter cette belle exposition. Des cartes postales ont été mises à disposition des visiteurs pour que chacun puisse écrire un petit mot pour nos militaires éloignés de leurs familles. Ces cartes seront acheminées par avion spécial et seront ouvertes le 25 décembre 2016 par nos militaires présents sur les zones de conflit.

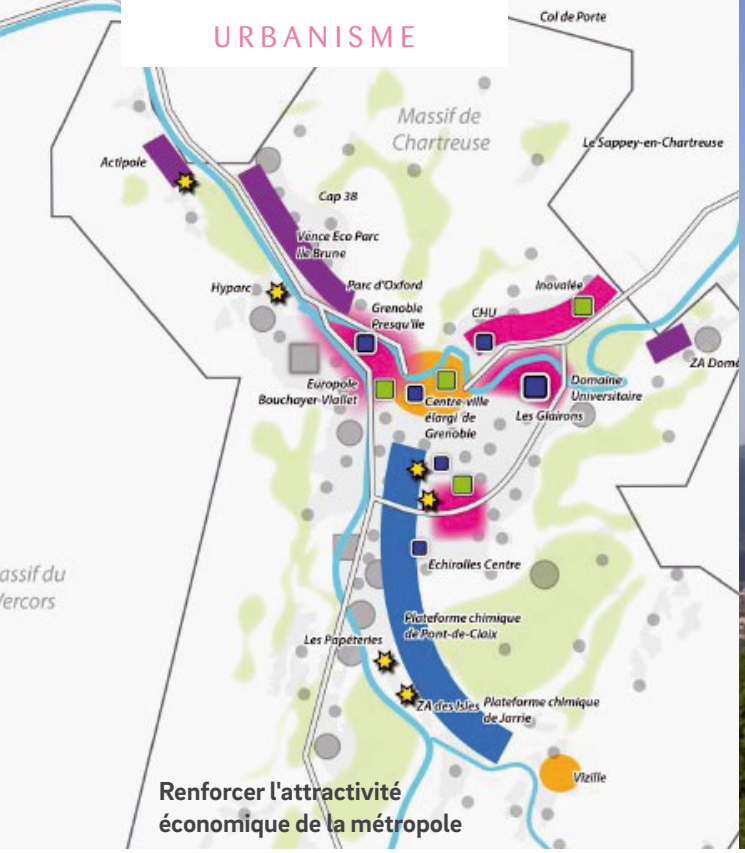

Renforcer l'attractivité économique de la métropole

Zoom sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)

Le 1er janvier 2015 la Communauté d'agglomération **Grenoble-Alpes Métropole** est devenue une Métropole. Plusieurs compétences initialement gérées par les communes ont été transférées à la Métropole, notamment la gestion des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et Plans d'Occupation des Sols. Cela implique désormais pour la Métropole d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) qui supplantera à terme les différents documents d'urbanisme existants.

Le PLUi sera composé d'un rapport de présentation, du PADD, des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), d'un règlement, et des annexes.

Le PADD, en cours d'élaboration depuis quelques mois à la Métropole, est la clé de voûte du PLUi. Il explique **le projet politique** pour les années à venir et définit **les grandes orientations d'aménagement et de développement** sur le territoire métropolitain composé de 49 communes.

Le challenge de la construction métropolitaine impose simultanément **cohérence et équilibre, tout en tenant compte des spécificités existantes des différentes communes.**

Différentes étapes d'échanges et de travail ont permis de construire ce PADD.

- Des réunions, appelées «**Séminaires des élus** pour la co-construction du PADD métropolitain », ont été organisées un samedi par mois depuis février 2016,
- Des conférences territoriales ont été organisées avec les élus métropolitains de mars à juin 2016,
- Et depuis janvier 2016, chaque dernier jeudi du mois, ont été organisés des groupes techniques métropolitains, composés des **urbanistes des 49 communes**.

La commune de Saint-Paul de Varces a été représentée à toutes les étapes, à la fois par les services et par des élus du conseil municipal.

Par ailleurs, sur le premier semestre 2016, des réunions ont été organisées avec l'AURG (Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise) afin d'élaborer un livret communal permettant de mieux connaître le territoire de Saint-Paul de Varces et de déterminer son gisement foncier. Ce document informatif est un plus qui n'était pas obligatoire dans la construction du PADD.

Les habitants et les associations ont aussi eu la possibilité d'apporter leurs contributions, que ce soit par l'organisation de réunion publique METRO sur le territoire ou par un outil internet appelé « carticipe ». La commune (via son site internet) a contribué à porter à connaissance de tous les habitants de Saint-Paul de Varces ces outils de participation.

De même, la municipalité a fait le choix, lors du conseil municipal du 8 novembre dernier, d'ouvrir au public la présentation par les services de la Métropole des grandes orientations du PADD. Cette volonté d'ouverture a permis à chaque habitant présent de se faire une idée du document avant qu'il ne soit débattu par les conseillers municipaux.

Le document présenté lors du conseil municipal du 8 novembre résulte donc d'un travail impliquant les élus. Pour autant la **METRO, à travers son exécutif et sa majorité, reste souveraine dans ses conclusions et a choisi ses orientations**. Les derniers arbitrages ont ainsi été effectués en exécutif de la METRO.

CE QU'IL FAUT RETENIR À CE STADE DE L'ÉLABORATION DU DOCUMENT (PRINCIPALES REMARQUES ISSUES DU DÉBAT EN CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE DERNIER)

Le projet de PADD porte en lui plusieurs types de paradoxes qui ne sont pas résolus ou clarifiés et qui ne permettent pas un bon éclairage en vue de l'élaboration du PLUi.

- S'agissant des mobilités, les projets de cœurs de ville/cœurs de Métropole vont plutôt à l'encontre des objectifs de mobilité et de fluidité des transports tels qu'ils sont pourtant évoqués comme principes fondamentaux dans ce PADD,

- L'objectif de réduction de consommation d'espace foncier s'accompagne d'une dynamique de densification, notamment des constructions pavillonnaires espacées, mais sans beaucoup plus de précisions. Pour les (nombreuses) zones pavillonnaires situées sur les coteaux, des règles d'urbanisme et de densification pourront ainsi faire échec à la protection des zones agricoles et des coteaux.
- Pour les zones économiques, de grands objectifs de développement sont fixés, mais depuis plusieurs années la Métropole n'est pas en mesure de dégager de réserves foncières pour les réaliser.

Il porte également en germe un déséquilibre inquiétant sur le secteur Grand Sud, avec une focalisation sur l'axe Pont de Claix Vizille au détriment de l'axe naturel Pont de Claix – Varces – Vif qui nous concerne.

Quel équilibre sur le secteur Grand Sud ? Le développement même de ce territoire autour d'une seule centralité (Vizille) remet en question la pertinence même du territoire.

- L'axe naturel (géographique) du secteur Grand Sud est bien celui qui mène à Varces/Vif. Il est complètement délaissé dans le PADD. Excepté le cas de la ville de Pont de Claix située à l'interface avec le cœur métropolitain, la rive gauche du Drac concentre les 3 villes les plus peuplées du secteur Grand Sud (Vif 8400 + Claix 7800 + Varces 7500 contre Vizille 7571 hab).

- Quid de l'A51 qui n'est pas considérée comme un axe majeur pour le développement du territoire alors que c'est une réalité existante et un argument fort pour le développement des communes desservies par cet axe routier (comme Saint-Paul de Varces avec une sortie propre).

- Le Drac est une barrière naturelle dont le franchissement est complexe depuis la rive gauche avec seulement 2 points de passage, à Pont de Claix et à Vif/Saint-Georges de Commiers sur un pont de faible largeur. Le PADD ne développe pas de projet concret permettant d'en améliorer le franchissement et rend délicate cette centralisation des activités et de l'économie autour de l'axe Vizille – Champagnier – Pont de Claix.

- Cette difficulté d'accession à l'axe de développement principal du secteur prend un peu plus d'ampleur lorsque la question démographique est posée.
  Les obligations de production de logements sociaux liées à la Loi SRU, rappelées comme grand objectif de ce PADD vont conduire les communes carencées principalement situées en rive gauche (dont Vif, Claix et Varces) à produire du logement et augmenter leur population alors même que cette contrainte n'est pas aussi affirmée sur la rive droite. Cela se traduira par une augmentation du poids démographique de cette branche du secteur Grand Sud et tendra à éloigner les populations des zones d'activités.

- L'absence de précisions quant au développement des transports en commun sur la rive gauche du Drac ne permet pas d'affirmer que la cohérence du secteur Grand Sud est assurée dans le cadre de cette proposition de PADD. Cela pourrait conduire à l'augmentation du trafic routier, d'une part vers le pôle central du secteur Grand Sud mais de façon plus certaine en direction du cœur métropolitain, qui concentre 80% des emplois de l'agglomération.

Les représentants métropolitains de la commune se feront l'écho de ces remarques importantes pour la commune lorsque le débat sera porté au sein du Conseil métropolitain.

PLUI
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

GRENOBLE-ALPES
METROPOLE

Oxalis

Le début d'année scolaire est propice au bilan. La dynamique et l'attention particulière portées par la municipalité au service de la jeunesse continuent à porter ses fruits.
En effet, en cette rentrée scolaire, le centre de loisirs a pratiquement doublé sa capacité d'accueil des enfants les mercredis après-midi et on constate une augmentation de 15% du nombre d'enfants accueillis durant les vacances d'automne.
Cherchant sans cesse à se renouveler, les animatrices proposent de nouvelles activités depuis le milieu d'année 2016 : échanges intergénérationnels avec des rencontres organisées entre les jeunes et le club des anciens les mercredis, visites des expositions programmées en mairie avec présentation par l'artiste de son travail et réponses aux questions des enfants. Toutes ces nouvelles activités permettent aux enfants de faire de nouvelles découvertes.

Les vacances de l'automne étaient placées sous le signe du théâtre. Au cours de cette semaine, les enfants ont participé à la création de textes, de décors, de maquillage et d'accessoires et à la mise en scène. Un spectacle a été présenté en fin de semaine aux parents conjugué à un goûter préparé par les enfants.

école
Soyons courtois

- Respectons les places de stationnement
- Faisons attention pour nos enfants
- Limitons les trajets inutiles
- Eteignons nos moteurs en allant chercher nos enfants

école
Pré-inscription

pour la rentrée scolaire 2017

Enfants nés en 2014
Inscription en mairie

LA MUNICIPALITÉ POURSUIT SES EFFORTS AU SERVICE DE LA JEUNESSE, EN PROPOSANT, À TRAVERS SES STRUCTURES OXALIS ET LOCAL DES JEUNES, DES ACTIVITÉS DIVERSIFIÉES À DESTINATION DES JEUNES SAINT-POGNARDS

LOCAL DES JEUNES

Les vacances d'automne marquent la rentrée du côté du Local Des Jeunes. Côté inscriptions, ce sont 39 jeunes qui sont adhérents du local en ce début d'année scolaire.
Pendant cette période de vacances, les activités ont été variées pour permettre aux ados de se retrouver, quels que soient leur goûts ; activités sportives, culinaires ou festives.
Les ados ont pu découvrir ou redécouvrir du paintball dans le Vercors, de l'accrobranche en Chartreuse, la spéléologie dans les cuves de Sassenage, une journée Halloween à Walibi, des journées jeux au local et une cuisine Halloween pour leur soirée de fin de vacances.

Conseil Municipal des Jeunes

Camille
Le Forestier
CM2 - 10 ans
(élue)

Justine
Coppel
CM1 - 9 ans
(élue)

Clément
Cavaglia
CM2 - 10 ans
(élu)

Céronne
Oriol
CM1 - 9 ans
(élue)

Célia
Allegre
CM2 - 9 ans
(suppléante)

Romane
Cazaux
CM2 - 10 ans
(suppléante)

Sarah
Fousseni
CM1 - 9 ans
(suppléante)

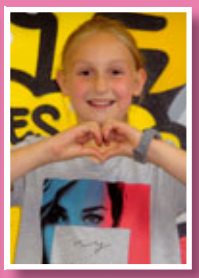

Flora
Mourtier
CM1 - 10 ans
(suppléante)

NOUS SOMMES LES ÉLUS DU C.M.J DU VILLAGE, NOUS AVONS ÉTÉ ÉLUS POUR DEUX ANS

L'aventure a commencé pour nous le samedi 24 septembre lors de la journée d'intégration pour une chasse aux trésors au Sappey en Chartreuse avec Monsieur le maire et quelques-uns de ses élus, adjoints et conseillers...
Nous sommes partis de St-Paul de Varces à 8h30 pour retrouver F.S.N en Chartreuse qui nous organisait la chasse aux trésors. Des indices étaient cachés dans tout le village, nous les avons cherchés à l'aide d'une carte IGN par groupe de 2 enfants et 1 ou 2 adultes et à la fin on a dû résoudre une énigme pour trouver le trésor. Dans le trésor nous avons découvert : un sac à dos Saint-Paul de Varces rempli de crayons, livres et cahier pour travailler lors des séances du CMJ.
Nous sommes allés pique-niquer au pied du grand tilleul de 163 ans et nous avons discuté de nos projets et nos envies pour le village.
Ce fût une belle journée.

Samedi 8 octobre à 10h s'est tenue notre première séance plénière d'investiture.
Tout d'abord Isabelle Lordey conseillère municipale a ouvert le conseil et nous avons élu comme secrétaire de séance Justine Coppel.

Isabelle a fait l'appel des élus et suppléants puis nous nous sommes présentés.
Après les félicitations des élus adultes pour notre élection et le diaporama d'Anne Laure animatrice du CMJ sur la journée d'intégration, nous avons présenté nos projets :

- la journée secourisme
- une place dans le bulletin municipal
- accrobranche
- compost participatif
- rénover le local à vélo
- la journée nettoyage et soirée pizza
- la balade à char avec des chevaux
- faire des jeux avec les anciens et les jeunes.

A la suite de ces présentations nous avons procédé au vote.
Tous les projets ont été validés sauf celui de la ballade à char avec des chevaux.
Monsieur Stéphane Cavaglia adjoint a clôturé la séance et le public nous a posé des questions sur nos projets.
On a partagé l'apéritif à la fin de la séance.

Cet article est le premier projet du CMJ en attendant de travailler sur les autres.

Exposition florale

Parce que les dames du Club des Anciens de Saint-Paul de Varces ont toujours à cœur le goût des belles choses, elles ont décidé de s'offrir un moment de détente au milieu des fleurs et de proposer une exposition. Avec l'aide de Suzy, fleuriste de profession, l'atelier « art floral » du Club des Anciens, (mais ouvert à tous), s'est déroulé le mercredi 26 octobre dans la salle des mariages en Mairie. Les fleurs, branchages et éléments de décoration provenaient des jardins des membres complétés par quelques achats. Les contenants, les vases, étaient tirés eux aussi des armoires de chacun et rivalisaient d'originalité : collection de verrerie, supports en fer forgé ou tuiles anciennes...

Marinette, Rosette, Denise, Marie Bernadette ainsi que Denis Metzger membre du club et élu délégué aux personnes âgées ont eu la satisfaction de voir prolonger cette exposition jusqu'au mariage suivant à la demande des futurs époux sensibles à ce décor coloré.
Les enfants du centre aéré de Saint-Paul de Varces ont également apprécié l'exposition et se sont longuement intéressés au thème automnal illustré par les coloquintes, les marrons, les épis de maïs et autres fruits de saison.
Nul doute que ces moments de partage se renouvelleront. Rendez-vous l'année prochaine !

Agenda

CLUB DES ANCIENS
- Marché de Noël à Saint-Paul de Varces

CCAS
- 8 décembre : Remise des colis des Anciens de la commune
- 5 janvier : Partage de la galette des rois

Réveillons la Solidarité avec la Fondation de France !

Depuis 2010 l'isolement des Français s'est accentué : 5 millions de personnes sont seules en France et au moment des fêtes de fin d'année la solitude est plus pesante encore.
L'an dernier, grâce à 146 réveillons organisés dans toute la France, 22 000 personnes ont pu vivre pleinement ce moment.
La Fondation de France lance un appel auprès du public pour soutenir les Réveillons de la Solidarité.

POUR FAIRE UN DON
en ligne :
www.fondationdefrance.org/Reveillons-de-la-solidarite
par chèque :
le libeller à l'ordre de : « Fondation de France - Réveillons de la Solidarité », et l'adresser à :
Fondation de France - 40 avenue Hoche - 75008 Paris

« Les bouchons d'amour »

« Les bouchons d'amour » est une association crée en 2001 qui collecte les bouchons en plastique et les revend à une société de recyclage. Cela permet entre autres l'acquisition de matériels pour les handicapés. La commune a décidé de participer à cette opération en créant plusieurs points de collecte : mairie, hall de la médiathèque, club des anciens.

Les bouchons acceptés sont alimentaires (eau, huile...), ménagers (lessive, produits d'entretien...), cosmétiques (laque, déodorant...), couvercles plastiques (moutarde, café en poudre...), produits d'hygiène (shampooing, douche ...), et divers (Kinder...). Tous les bouchons provenant de produits toxiques ne sont pas collectés.

Plus d'information :
vous pouvez vous rendre sur le site : bouchonsdamour38.asso-fontaine.fr
Alors, ne jetez plus vos bouchons car chacun d'entre nous peut participer à ce geste solidaire pour aider les personnes en situation de handicap.

Les chantiers réalisés

2 GROS CHANTIERS ONT ÉTÉ RÉALISÉS DEPUIS L'ÉTÉ PAR L'ÉQUIPE DES SERVICES TECHNIQUES, EN PLUS DE L'ENTRETIEN QUOTIDIEN DE LA COMMUNE.

Le premier a eu lieu sur le site de l'école, où une haie a été enlevée dans le jardin du multi-accueil et en séparation de la cour de la classe de petite section de maternelle pour laisser place à un muret surmonté d'un grillage rigide. Ces travaux permettent à la fois de sécuriser les tout-petits, car les ronces étaient nombreuses et dangereuses et le grillage souple, très abîmé, était lui aussi source de danger. De plus, ce nouveau grillage permet une meilleur visibilité pour les services quand des personnes extérieures souhaitent entrer dans la structure du multi-accueil. Les pavés de la cour de la classe de maternelle ont été repris, le gazon a été replanté, et un abri de jardin sera bientôt installé dans le jardin du multi-accueil pour permettre de ranger le mobilier extérieur des tout-petits.

Le second chantier, réalisé durant les vacances d'automne, concernait les vestiaires du stade, qui avaient besoin d'une bonne rénovation. Les agents ont tout démonté pour refaire les murs, le carrelage, repeindre les bancs, reprendre la plomberie. L'installation du chauffage est en cours, avant l'arrivée du froid.

En parallèle, l'effort d'embellissement de la commune est poursuivi avec le fleurissement des massifs et le nettoyage du cimetière.

L'équipe des services techniques

L'équipe au complet des services techniques.

En haut en partant de la gauche :
Christophe GROS
Noël BOIS
Patrick GIBALDI

et en bas en partant de la gauche :
Christophe TONOLI
Stéphane GIANGRASSO

Sécurité routière : la prévention à l'école

Depuis plusieurs mois, le conseiller municipal délégué à la sécurité, Arnaud COMBA, a travaillé en étroite collaboration avec les enseignants de l'école, les associations Prévention MAIF et Prévention Routière ainsi que les services de la sécurité routière de la DDT 38 pour organiser une journée sécurité routière et piste routière à l'école.

Malgré les conditions climatiques défavorables du vendredi 14 octobre, tous les intervenants étaient sur place pour dispenser la partie théorique aux classes de CM1 et CM2. Celle-ci a été réalisée par deux IDSR de la Préfecture de l'Isère et par deux intervenants service civique de la Prévention Routière. La partie pratique, quant à elle, s'est déroulée le lundi 7 novembre. Les élèves de CE2, CM1, CM2 soit un total de 88 élèves ont pu évoluer sur un parcours d'agilité et sur un parcours éducatif sous l'œil attentif de nos intervenants en sécurité routière. Les échanges ont été nombreux entre les enfants et les différents intervenants. Différents élèves se sont vu remettre à l'issue de la journée leur permis cycliste.

Les usages méconnus du radar pédagogique

Beaucoup de nos administrés se posent la question du choix du positionnement du radar pédagogique. En effet, depuis le 12 juillet, le radar pédagogique a été déplacé du chemin du Rocher de la Bourgeoise à l'intersection de la route du Vercors et de la rue du Meinget.
Ce choix est le fruit d'une réflexion commune entre la conseillère municipale déléguée aux transports et le conseiller municipal délégué à la sécurité. Le radar outre sa fonction d'affichage de la vitesse est un vrai outil au service de la commune. Il permet de comptabiliser dans le temps le nombre de véhicules entrants et sortants de la commune. Ces chiffres sont indispensables pour mener à bien le dossier sur les transports en commun.
Le radar restera en place le temps de recueillir des données permettant d'analyser plusieurs périodes différentes (vacances scolaires, périodes lycéenne et collégienne, période étudiante).

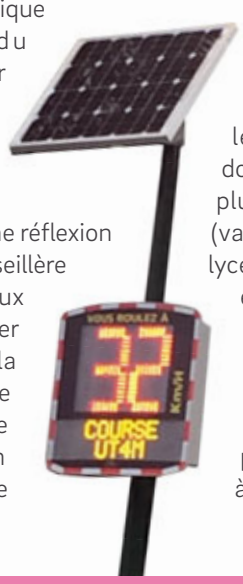

Une autre fonction méconnue du radar vous est dévoilée. Le matériel est personnalisable et adaptable à souhait. En effet, lors de la course UT4M (Ultra Trail des 4 Massifs) traversant notre village, le message a été modifié pour les personnes dépassant la vitesse limite. Le message « Danger Course UT4M » s'affichait en complément du message du panneau lumineux.

Des vignes et des hommes

IL N'Y A PAS SI LONGTEMPS LE VIN ET LE TRAVAIL DE LA VIGNE ONT ÉTÉ IMPORTANTS DANS NOTRE VILLAGE. EN EFFET LES VIGNERONS ÉTAIENT NOMBREUX, LES VIGNES S'ÉTENDAIENT DES COMBES AUX MALLETS OÙ LES COTEAUX ÉTAIENT ENSOLEILLÉS ET EN PENTE FAVORISANT LE DRAINAGE.

La spécificité de Saint-Paul de Varces était la culture des vignes en passières, des rangs de ceps de vigne espacés de 10m permettant le passage des machines agricoles facilitant ainsi le travail.
Les vignes étaient la plupart du temps plantées près des fermes.
De toutes les cultures le vin apportait le plus gros rapport financier. Cabelle, pinot rouge, baco,... et bien d'autres encore, le choix pour les St Pognards était vaste.
Le vin et la vigne initiaient de nombreux métiers tels que, vigneron, maître de chaix, bouilleur de crus, cafetier mais aussi taillandier pour l'outillage et tonnelier pour les fûts.
La coopérative de Varces dont la création date de 1935 a simplifié la vie de certains vignerons de notre village, leurs vendanges partant directement à la coopérative.

Vins et vignerons de Saint-Paul de Varces étaient parfois reconnus, distingués, honorés. Nos vins de pays connurent un franc succès. Ainsi certains vignobles bien exposés (ex : Les Pêchardes) obtenaient de ces concours un joli palmarès ; 2 vignerons reçurent 2 médailles d'or au concours de la société d'agriculture en 1922.

Aujourd'hui la municipalité a voulu rendre hommage à ces femmes et ces hommes de la vigne en exposant à l'entrée du village un pressoir datant de cette époque, trésor retrouvé dans la maison Rochas.

Un grand merci à Janine Heinrich pour ces informations précieuses faisant partie du patrimoine de notre commune.

Réduction des déchets

POUR L'ÉDITION 2016 DE LA SEMAINE EUROPÉENNE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS, LA MÉTROPOLE A PROPOSÉ LA MISE EN PLACE D'ACTIONS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN.

Cette année, la Mairie et la Commission extra-municipale « Cadre de vie et Environnement » ont souhaité participer, et avaient programmé plusieurs animations à Saint-Paul de Varces :

Samedi 19 /11 : Stand d'information dédié à la réduction des déchets, animé par les « Messagers du Tri », à la Bibliothèque (Ecole Les Epis d'Or) :
- La cuisine anti gaspi
- Panier maxi/mini déchets
- Projection-débat du film "Le gaspillage, de quoi en faire tout un plat"

Mercredi 23/11 : Atelier « Fabriquer ses produits ménagers naturels » : à la Mairie – Animé par l'ALEC.

Toute la semaine : Relais de la Semaine de réduction des déchets à la bibliothèque : Livres sur le sujet / Documentation...
En ouverture de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, le Forum « Nos déchets demain ? » qui s'est tenu le 18 novembre au Prisme de Seyssins a été cette année ouvert au grand public.

Troc des plantes 2017
Pensez à préparer vos boutures

TAG : découvrez les nouveautés

RECHARGEMENT DES CARTES OÙRA!

Simple et proche de chez vous, un nouveau service a été mis en place, permettant de recharger sa carte OùRA! aux guichets automatiques Caisse d'Epargne. Vous avez oublié de recharger votre carte pour le lendemain ? Ce n'est plus un souci, les lecteurs cartes vous permettent de recharger votre carte OùRA! depuis chez vous, directement sur votre ordinateur.
Tous les abonnements et tickets sont proposés, exceptés les tickets 1 voyage, VISITAG 3 jours, Tribu, Pass' +75 ans et tous les Pass' avec tarification solidaire

NOUVEAUX HORAIRES DES AGENCES DE MOBILITÉ

Les 3 agences de Mobilité seront ouvertes toute l'année du lundi au vendredi de 8h00 à 18h30, les samedis et pendant les vacances d'été de 9h30 à 17h30. Elles seront toutes fermées les dimanches et les jours fériés. L'agence de mobilité StationMobile sera fermée tous les samedis.

Déplacements
des études en cours

Suite à l'enquête réalisée sur les déplacements par l'équipe municipale, une campagne de comptages complémentaires sera réalisée courant novembre par la métropole pour évaluer le nombre de véhicules qui circulent par jour sur la commune.
En effet des premiers chiffres (issus de notre radar pédagogique de la commune) indiquent qu'en moyenne, 2 500 véhicules circulent chaque jour sur nos routes.
Ces nouvelles données nous permettront de poursuivre les discussions avec le SMTC sur le déploiement des transports en commun sur notre commune.

Rappel sur les règles de stationnement

Il est interdit de stationner sur :
- Les stationnements dédiés aux bus
- Les zones permettant la circulation des piétons
- Les places réservées aux personnes handicapées
- Les bords de route situés sur un rétrécissement de la chaussée.

Déneigement, les bons réflexes avant l'hiver

En vertu de ses pouvoirs de police (article L.2212-2 et suivants du Code général des collectivités territoriales), le maire doit veiller à assurer la sûreté et la sécurité du passage dans les rues, places et voies publiques. Cela sous-entend la mise en place d'un service de viabilité hivernale pris en charge par les services techniques pour déneiger et enlever le verglas sur les voies et espaces publics.
Il existe deux circuits de déneigement : l'un sur la partie haute de la commune, l'autre sur la partie "basse". Ils sont effectués en parallèle par les agents techniques.

La commune ne peut être tenue pour responsable des dégâts éventuels occasionnés par le déneigement lorsque les véhicules sont stationnés sur le bord de la route. Si vous ne pouvez pas rentrer votre véhicule dans un garage, pensez donc à stationner à un endroit qui ne gêne pas le déneigement. Dans cette hypothèse, les services communaux ne peuvent être tenus pour responsables d'une éventuelle accumulation de neige qui gênerait l'accès à votre véhicule.
De plus, pour permettre un accès correct aux engins sur les voies publiques, il est demandé de prévoir l'élagage éventuellement nécessaire.
La priorité du déneigement sera donnée aux routes communales principales, à l'accès aux secours et aux ramassages scolaires et nous ferons au mieux pour que les habitants puissent se rendre dans les meilleures conditions possibles à leur travail.
Enfin, nous rappelons à chacun que le déneigement ne fonctionnera que si les habitants y prennent part également. Les riverains de la voie publique doivent participer au déneigement et balayer ou faire balayer la neige, chacun au droit de leur façade ou de leur terrain sur une largeur égale à celle du trottoir. Il est également évidemment interdit de répandre, la neige ou la glace sur la chaussée. Sur ces emplacements, la lutte contre le verglas peut être réalisée en jetant au-devant des habitations des cendres, du sable ou de la sciure de préférence.
Nous vous remercions tous par avance pour votre contribution indispensable pour sécuriser nos routes en période de neige.

Nouveaux transferts en vue

La Métropole Grenobloise est dans un processus de transfert de compétences, en application de la loi MAPTAM. Après le transfert des communes vers la Métropole des compétences eau, voirie et documents d'urbanisme au 1er janvier 2015, d'autres transferts de compétences sont en cours. Une partie des compétences liées aux sports et à la culture, l'ensemble des sites funéraires (création, aménagement, entretien) ou encore les ouvrages d'art (ponts, murs de soutènement, etc.) sont en cours d'évaluation en vue du transfert vers la métropole. Par ailleurs, au 1er janvier 2017, le Département transférera également à Grenoble Alpes Métropole les Routes départementales recensées sur le territoire métropolitain, le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), le tourisme et une partie de la culture. Au regard de ces transferts, la METRO doit définir l'intérêt commun/métropolitain en matière de culture, de sport, de cimetière, les sites funéraires et les opérations d'aménagement.

POINT D'ÉTAPE SUR LE SPORT ET LA CULTURE

Le 3 novembre dernier le Conseil Métropolitain a statué sur ces deux thématiques, en définissant à la fois les équipements culturels et sportifs qui deviendront demain équipements de la Métropole et les grandes lignes d'une politique culturelle et sportive commune aux 49 communes.

En matière de culture :

Les équipements qui seront transférés en 2017 sont la MC2 et l'Hexagone de Meylan. D'autres transferts seront à l'étude ultérieurement, dont les conservatoires à rayonnement régional, le musée d'art moderne, les muséums, et le CNAC/Magasin.

Les grandes lignes de la politique culturelle commune ont été définies comme suit :

- En matière de lecture publique : création pour les bibliothèques d'une carte unique de lecteur et d'un accès mutualisé au catalogue de toutes les bibliothèques, création d'un poste d'animateur réseau pour la lecture publique, groupements d'achats et développement d'une communication dédiée à la lecture publique sur le site internet de Grenoble Alpes Métropole
- En matière d'enseignement artistique : participation à l'IDEX, création d'un poste animation réseau, communication dédiée sur le site internet de la Métropole, création d'un fond numérique commun, groupement d'achats de formation pour les professeurs
- Événementiel : organisation d'un évènement biennal de soutien à la création avec forte notoriété nationale et soutien de quelques évènements par an dans les communes
- Patrimoine : création d'un pack permettant plusieurs visites sur le territoire avec un seul ticket, circulation des expositions sur les communes, création de parcours patrimoniaux, valorisation du patrimoine bâti et politique évènementielle et de design urbain

Sport :

Le seul équipement qui sera transféré en 2017 est le Vélodrome d'Eybens. D'autres transferts sont à l'étude : le Palais des Sports, la Halle de tennis de Grenoble. Une intervention pourrait être prévue également sur le site du Col de Porte.

Les grandes lignes de la politique sportive commune :

- Soutien au sport d'élite (sport collectif et sport individuel)
- Soutien à l'évènementiel ; création d'un évènement récurrent sport/nature organisé par la Métropole avec une forte participation citoyenne (du type la Foulée blanche ou la Coupe Icare), participation à un évènement par an organisé par un acteur national ou international (par exemple, une étape du Tour de France, participation à la Coupe du Monde de foot féminin...), et soutien à hauteur de 15 000 € par an de 5 évènements organisés par des acteurs du territoire métropolitain.

Retour en images sur les Animations

PLUSIEURS ANIMATIONS ONT EU LIEU DEPUIS LE PRINTEMPS. LES HABITANTS SE SONT RETROUVES NOMBREUX POUR PARTAGER CES MOMENTS FESTIFS ET CONVIVIAUX. MERCI À TOUS POUR VOTRE PRÉSENCE ET VOTRE BONNE HUMEUR.

1er mai

finale Euro – 10 juillet

fête de la musique

feu d'artifice – 13 juillet

feu d'artifice – 13 juillet

UT4M – 19 août

Le forum des associations 2 septembre

Brocante – 9 octobre

Merci à tous les habitants, les bénévoles, la commission extra-municipale animation, et un grand merci également aux services de la mairie qui ne se sont pas ménagés pour que toutes ces manifestations se déroulent dans de très bonnes conditions.

EN FIN D'ANNÉE SCOLAIRE DE NOMBREUSES FÊTES ONT ÉTÉ ORGANISÉES PAR LES ASSOCIATIONS. DE BEAUX MOMENTS OÙ LES HABITANTS ONT RÉPONDU PRÉSENT, UNE BELLE RÉCOMPENSE POUR TOUS CES BÉNÉVOLES QUI OEUVRENT SOUVENT DANS L'OMBRE ET QUI POURTANT PARTICIPENT ACTIVEMENT À LA VIE DE NOTRE VILLAGE.

La Cornue – 19 juin
Passage de relais

La Cornue – 19 juin
Remise des prix

Fête du Foot
Un public nombreux

Un tir à la corde
musclé

Calendrier des manifestations

Vendredi 2 décembre
Club lecture Junior à 16h30 en bibliothèque

Samedi 3 décembre
Téléthon sur la place de l'église de 9h00 à 16h30

Vendredi 9 décembre
Spectacle musical « Macadam bonbon » offert aux enfants des Epis d'Or sur le temps scolaire (flyers dans les cartables pour les parents d'élèves)

Samedi 10 décembre
Marché de Noël sur la place de l'église de 11h00 à 18h00

Du 19 au 22 décembre
Stage de Zumba pour ados/adultes

Du 19 au 23 décembre
- Stage de Jazz urbain pour enfants
- Stage de cirque pour enfants

Lundi 19 et mercredi 21 décembre
Stage de peinture avec Jean Guerrero

Infos pratiques

CCAS
Merci de vous adresser à l'accueil de la mairie

NAVETTE COURSES POUR LES ANCIENS
Tous les jeudis matin, inscription au 04 76 72 81 88 avant le mercredi midi

NUMÉROS D'URGENCE

Centre hospitalier de Grenoble	**04 76 76 75 75**
Centre anti-poison	**04 72 11 69 11**
SAMU et médecins de garde	**15**
Police secours	**17**
Gendarmerie de Vif	**04 76 72 63 22**
Pompiers	**18**
Secours en montagne	**04 76 22 22 22**
Service dépannage électricité	**0 810 333 338**
Urgence sécurité gaz	**0 800 473 333**
Service collecte des déchets de la Métro	**0 800 500 027**

DÉCHETTERIE
• **Été (21 avril-20 octobre)**
lundi, mercredi, samedi de 8h15 à 11h45
et de 13h30 à 18h
• **Hiver (21 octobre-20 avril)**
lundi, mercredi, samedi de 08h30 à 12h
et de 13h30 à 17h

BRUITS DE VOISINAGE
Horaires à respecter pour tout type de nuisances sonores (y compris les travaux de jardinage ou de bricolage) :
lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi
de 08h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
samedi de 09h à 12h et de 14h30 à 19h
dimanche et jours fériés de 10h à 12h

BIBLIOTHÈQUE
Horaires d'ouverture
• 7 heures d'ouverture au public par semaine
mardi et jeudi 16h30-19h00
mercredi 16h00-18h00
• Pendant les vacances scolaires uniquement
le jeudi 16h00-19h00

CANTON LE PONT DE CLAIX
Sandrine MARTIN-GRAND et Pierre GIMEL
Vos conseillers départementaux viennent à votre rencontre.
Prenez rendez-vous avec leur collaboratrice
au 04 76 00 37 47 ou par mail :
nathalie.beranger@isere.fr

EAUX ET VOIRIES
Voirie numéro vert 0 800 805 807
Mail accueil.espace-public@lametro.fr
Eau potable 04 76 72 49 21
Astreinte 04 76 98 24 27

GRENOBLE • ALPES METROPOLE

État-Civil

Naissances
Achille BELLET, le 24/01/2016
Coline BONNET, le 20/05/2016
Stela MARCEL, le 23/07/2016

Mariages
Cécile MUCCIANTE et Lionel LOPES, le 23/04/2016
Régine TONDA et Thierry DUCHATEL, le 11/06/2016
Céline BROUILLARD et Jean-Marc ARCHEN, le 18/06/2016
Claire VALLIER et Cyril MAGNIN, le 16/07/2016
Nathalie PANEL et Cédric HEILMANN, le 29/07/2016
Margaux METZGER et Martin GEHARD, le 17/09/2016
Céline LAURENT et LEBERT David, le 29/10/2006

Décès
Raphaël TASCA, le 7 mai 2016
Yves PERRIN, le 7 mai 2016
Fernande REYMOND, le 17 juin 2016
Maurice ACHARD-PICARD, le 17 juin 2016
Annick ALBERTI, le 11 juillet 2016
Michel DEUIL, le 16 juillet 2016
Daniel BONZY, le 22 septembre 2016
Albert MAFFEIS, le 4 octobre 2016
Raymond RODIER, le 6 octobre 2016
Sandrine LOSS, le 20 novembre 2016

MAIRIE - 04 76 72 81 88
accueil@saintpauldevarces.fr
lundi : non-stop 8h30 à 15h30
mardi : 13h30 à 17h30
mercredi : 08h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
jeudi : fermé
vendredi : de 08h30 à 12h et de 13h30 à 17h
www.saintpauldevarces.fr

au cœur de Saint-Paul - n°4 - décembre 2016
N° ISSN : 1274-9214 - Tirage à 1 000ex.
Directeur de publication : David RICHARD
Comité de rédaction : Marie Bernard, Cécile Curtet, Arnaud Comba, Maia Allegre, Isabelle Lordey, David Richard, Flavie Bernard, les jeunes élus du CMJ
Photos : Mairie de St-Paul / P. Engelmann

Maquette et mise en page : polartgraphic.fr
Impression : Imprimerie du Pont de Claix
100 % papier recyclé (cyclus print)
IMPRIM'VERT